

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION HIVER 2020

POL4412-010

**ORGANISATIONS INTERNATIONALES :
L'ONU ET SES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES**

LUNDI : 9 H 30 - 12 H 30

Enseignant : Me André FAYE, Avocat
Courriel : faye.andre@uqam.ca
Bureau : A-3690
Tel : 514.987.3000 **poste**: 3248
Heure de bureau : Lundi de 13h à 14h30 ou sur
Rendez-vous.

DESCRIPTIF DU COURS

Organisations internationales et ordre du monde: les fonctions des organisations internationales dans le système mondial. Le système des Nations Unies comme projet d'intervention dans les relations internationales. Les Nations Unies et la reproduction internationale, l'intégration à l'économie mondiale; l'action au bénéfice de l'accumulation du capital; l'action politique. Les difficultés de la reproduction.

INTÉRÊTS ET OBJECTIS DE CE COURS

Les premières organisations internationales vont apparaître comme des mécanismes de coopération institutionnalisés. Elles vont se caractériser par leur permanence, se distinguant ainsi des Conférences diplomatiques. Ce sera le cas des Commissions fluviales (La Commission fluviale du Rhin créée dès 1815 dont l'objectif premier était de faciliter la navigation fluviale et de favoriser les échanges commerciaux entre pays européens. C'est dans le but de promouvoir les échanges, cette fois entre l'Europe et l'Amérique, que sera créée l'Union télégraphique universelle (en 1865) ancêtre de l'actuelle Union internationale des télécommunications ou encore de l'Union Postale Universelle.

La grande vague de création d'organisations internationales date surtout de l'après deuxième guerre mondiale. Un des phénomènes les plus importants qui ont marqué les relations internationales de 1945 à nos jours est la multiplication fulgurante des organisations internationales. Elles sont présentes dans tous les domaines de la vie (politique, économique, commerce, Éducation, Santé, Environnement, Social, Culturel, Sportif,...).

L'importance des organisations n'est plus à démontrer. Cette importance se révèle entre autres par l'attachement de tous les États aux organisations. Tous les États petits ou grands, faibles ou puissants font partie à la fois de plusieurs organisations internationales.

L'étude des organisations internationales passe d'abord par une définition de ce que l'on entend par organisation. Toutes les organisations internationales présentent des spécificités qui leur sont propres.

L'Organisation des Nations-Unies occupe une place de choix dans la multitude des organisations internationales et est considérée à tort et ou a raison comme étant le baromètre des la diplomatie, la politique internationale en somme des relations internationales.

L'Organisation des Nations-Unies est de loin la plus représentative de la Communauté internationale, la plus connue dans le monde et la plus présente dans la vie des États de tous les jours.

Mais, jamais une organisation n'a été aussi critiquée que l'ONU, à tort ou à raison. Mais en dépit de leurs échecs et de leurs faiblesses, les Nations-Unies revêtent une importance capitale pour la Communauté internationale. Elles ont permis à des pays de résoudre des différends, des crises qu'aucune nation, fut-elle la plus puissante, ne pouvait à elle seule régler. C'est pour cela, l'analyse de la dynamique de l'organisation des Nations-Unies occupera une place important dans le cadre de ce cours.

Ce cours permettra non seulement d'abord d'avoir une vue d'ensemble des Organisations internationales qui sont en prise directe avec les événements internationaux (paix, sécurité, développement, lutte contre le terrorisme, la pauvreté) depuis la fin de la deuxième guerre mondiale ainsi qu'avec des règles, notamment de droit et les principes qui en rythment le déroulement.

Il permettra aussi d'analyser et de comprendre dynamique de coopération entre l'Organisation des Nations-Unies et d'autres organisations internationales et continentales (Union européenne, Union africaine, Organisation des États américains) dans la recherche de solutions des enjeux de l'heure.

Le cours couvre ainsi un large éventail de connaissances théoriques et historiques qui pourront offrir aux étudiants les outils intellectuels nécessaires afin d'interpréter et d'appréhender l'environnement international.

A l'issue de ce cours, les étudiants doivent être en mesure, de développer une compréhension de l'évolution des organisations internationales et de connaître et comprendre les perspectives théoriques pertinentes à l'étude des de celles-ci, de comprendre le rôle, les fonctions, le fonctionnement, les contraintes et les défis auxquels les organisations internationales, en particulier l'ONU font face dans les relations internationales contemporaines.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

L'enseignement de ce cours est essentiellement magistral. Toutefois, la discussion en classe sous forme de questions-réponses et de débats sur les enjeux internationaux actuels sera largement encouragée et soutenue.

LISTE DU MATERIEL OBLIGATOIRE

- Recueil de textes POL **4411** à la Coop. disponible à la COOP. Il est indispensable que les étudiants fassent les lectures recommandées afin de faciliter la compréhension de la matière qui sera traitée en classe.

Livres recommandés

- **Les Organisations internationales**, Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011
 - **Les Organisations internationales**, Manuel Diez Valesco Vallejo, Collections Droit international, Editions Economica, Paris, 1999.
 - **La Charte des Nations-Unies** : Commentaire article par article, (*sous la direction de Jean-Pierre Cot et Alain Pellet*) ; 3^{ème} Edition, Paris, Economica.
- NB** : Ces ouvrages disponibles à la bibliothèque de la Faculté et/ou à la Bibliothèque nationale.

MODES D'ÉVALUATION

→ **Un examen de mi-session comptant pour 30% de la note finale : 17 février 2020**

Cet examen couvrira la matière vue en classe et les lectures recommandées. Il se déroulera en salle de cours. Il s'agira de répondre à un certain nombre de questions par de courts essais. D'une durée de trois (3) heures, cet examen va couvrir toutes les séances de la session Il consistera de répondre à une série de questions par des développements court et long.

NB : Seront autorisés le jour de l'examen les documents suivants : Recueil de texte du Professeur et Notes de cours.

→ **Un Travail d'équipe comptant pour 30% de la note finale.**

Ce travail de recherche et d'analyse a pour objectif principal de permettre aux étudiants de se familiariser avec la dynamique interne et une problématique des institutions spécialisées du système des Nations-Unies.

Le travail d'équipe sera présenté selon les modalités suivantes :

- Une présentation en classe pour une période 20 minutes suivie d'un débat (questions/réponses) comptant pour 10 points (10%).
- Une remise d'un document final de la recherche et de l'analyse comptant pour 20 points (20%): **30 mars 2020.**

Le document final d'environ dix (10) pages devra ainsi contenir les éléments suivants :

- **Introduction** (problématique, question de recherche, hypothèse(s) et structure du travail).
- **Développement** (rigueur de l'information et de l'analyse par rapport à la question posée, clarté et cohérence de l'argumentation, articulation logique des éléments d'ensemble).

- **Conclusion.** Sources dûment référées soit en notes de bas de page soit dans le texte ; bibliographie générale (diversité et pertinence, etc.).
- **Qualité de la langue:** Texte écrit de façon compréhensible en français et exempt d'erreurs typographiques ou de syntaxe.
- **Pagination:** Times New Roman ; police 12 ; marges 2.5 ; texte justifié ; interligne 1.5.

Ce travail de recherche pourra porter sur une institution spécialisée du système des Nations-Unies, une organisation internationale continentale (Union européenne, Union africaine, Organisation des États américains, Association des Nations du Sud-est asiatique, Ligue arabe, ou sur un des sujets d'actualité internationale en lien avec une organisation internationale.

Les présentations se feront sous forme de trois thématiques portant sur les institutions de paix et de sécurité pour le 12 mars 2019, les institutions à vocation économique, commerciale et enfin les institutions à vocation sociale et de développement le 19 mars 2019.

Les modalités et l'ordre des présentations en classe seront abordées ultérieurement.

→ **Un examen à la fin de la session valant 40% de la note finale: 13 Avril 2020**

D'une durée de trois (3) heures, l'examen final est cumulatif et portera sur toute la matière vue au cours de la session ainsi que sur les lectures obligatoires du recueil. Il portera sur une série de questions auxquelles il faudra répondre de façon précise et complète par des développements courts et longs.

Il sera tenu compte lors de la correction de l'expression écrite, de la qualité de l'écriture qu'il s'agisse de grammaire, d'orthographe et/ou de vocabulaire.

PLAN DU COURS

Première séance : le 6 janvier 2020

Objet : Présentation du syllabus, discussion et adoption de la formule pédagogique et des modes d'évaluation.

Deuxième séance : le 13 janvier 2020

Thème : Notion, Origine, théories, classification et structure des organisations internationales.

Cette séance sera consacrée à la définition de l'Organisation internationale, à la distinction de l'Organisation internationale avec d'autres formes d'organisations, à la classification des organisations internationales ainsi qu'à leur composition et à leur nature juridique.

Lecture obligatoires.

- **Dans le recueil de textes POL 4411 :**
 - Les ONG,
 - Introduction à la Société civile et aux ONG;
 - Qu'est-ce qu'une organisation internationale?
 - Les organisations internationales
- **Les Organisations internationales**, Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011, Pages 13 à 20, 21 à 33 et 45 à 58.

Troisième séance : 20 janvier 2020

Chapitre introductif : Buts, principes et structure de l'Organisation des Nations Unies

L'Onu a été créée sur les cendres d'autres organisations internationales, en particulier de la Société des Nations (SDN).

En créant l'Onu, les pères fondateurs ont voulu, principalement, épargner les générations futures du fléau de la guerre. Cette séance sera consacrée à l'analyse des buts et des principes posés dans l'acte constitutif (Charte) de l'Onu qui devaient permettre de réaliser l'objectif premier de la nouvelle Organisation internationale, celui de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Cette séance sera aussi l'occasion de faire un bref rappel historique des vicissitudes qui ont jalonné la création de l'Onu ainsi que les premières organisations internationales en particulier la Société des nations.

Lectures obligatoires :

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**
 - De la SDN à l'ONU
 - Charte des Nations-Unies (note liminaire, préambule, Chapitres I et II)
 - Guide des Nations Unies (pages 20 à 33)
 - **Les Organisations internationales**, Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011 Pages 26 à 29, 33 à 43.

Quatrième séance : 27 janvier 2020

Thème : Fonctionnement et pouvoirs du Conseil de sécurité des Nations-Unies.

Le conseil de sécurité des Nations-Unies est la pièce maîtresse et sans nul doute l'organe principal le plus important du dispositif institutionnel de l'Onu. Sa place et son rôle sont à la mesure de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui est assignée par la Charte des Nations-Unies.

Cette séance sera axée sur ses pouvoirs et son mode de fonctionnement. Cette analyse permettra de mieux comprendre la complexité du processus décisionnel au sein de cet organe et surtout les rapports de force entre membres en particulier ceux permanents qui s'y manifestent lors de l'adoption des résolutions.

Lectures obligatoires :

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**
 - Charte des Nations-Unies (Chapitre V : Le conseil de sécurité)
- **La Charte des Nations-Unies** : Commentaire article par article, (sous la direction de Jean-Pierre Cot et Alain Pellet) ; 3^{ème} Edition, Paris, Economica. (commentaires des articles 23 et 24).

Cinquième séance : le 3 février 2020

Thème : La sécurité collective prévue par la Charte des Nations-Unies.

Les buts assignés à l'Organisation des Nations-unies se résument au triptyque de la paix, de la liberté et du développement. Mais la paix est le premier et, en quelque sorte, le "but des buts" posés par la Charte de San Francisco et son article I.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Charte des Nations unies, en instituant un système de sécurité collective, a placé la sécurité internationale au cœur du droit international. L'Organisation internationale s'est ainsi trouvée au centre de l'application et du développement du droit de la sécurité internationale, ce qui a contribué à en faire un facteur réel du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Cette séance permettra d'analyser le mécanisme de sécurité collective prévue par la Charte de Nations-Unies et surtout de s'interroger sur son efficacité, ses limites et de s'interroger son avenir.

Lectures obligatoires

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**
 - La sécurité collective;
 - La Charte des nations-unies (Chapitre VII – les articles 39 à 49);
- Paul Tavernier « Article 27 : Vote » in La Charte des Nations Unies : Commentaire article par article, 3^{ème} édition, édité par Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Mathias Forteau, Paris, Economica, 2005, p. 935-957.
- **Les Organisations internationales**, Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011, Pages 183 à 193.

Sixième séance : le 10 février 2020

Thème : L'Onu et le maintien de la paix.

Le maintien de la paix est l'activité la plus en vue et la plus médiatisée de l'ONU. Il est également l'activité qui fait le plus de remarques, de critiques du système onusien. Cette situation s'explique certainement par l'attachement de la communauté internationale à l'idéal de paix et de sécurité

Le mécanisme de sécurité collective prévue par la Charte n'a pas permis de maintenir la paix et la sécurité du moins n'a pas fonctionné tel que prévu du fait de nombreux désaccords et de l'utilisation du droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité.

Les opérations de maintien de la paix vont alors être créées comme un substitut du mécanisme de sécurité collective.

Cette séance permettra de comprendre la genèse de ces opérations, leur mécanisme de mise en œuvre, les difficultés auxquelles sont confrontées ces OMP et surtout de s'interroger sur l'avenir des OMP.

Visionnement du documentaire: «L'ONU, dernière station avant l'enfer».

Lectures obligatoires.

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**
 - Les opérations de maintien de la paix des nations-unies : principes et orientations;
 - La contribution canadienne aux missions de paix des Nations-Unies;
 - Tableau des différentes opérations de la paix;
- **Les Organisations internationales**, Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, collection Armand Colin, Paris, 2011, Pages 170 à 182.
- Rafâa Ben Achour « Les Opérations de maintien de la paix » in La Charte des Nations Unies : Commentaire article par article, 3ème édition, édité par Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Mathias Forteau, Paris, Économica, 2005, p. 265-286.
- Organisation des Nations Unies, Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations, Département des opérations de maintien la paix, Département de l'appui aux missions, New York, 2008. Disponible à : http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf

Examen de mi-session : le 17 février 2020

Semaine de relâche du 24 au 28 février 2020

Septième séance : le 2 mars 2020

Thème : Enjeux actuels, réformes et perspectives d'avenir des Nations-Unies

Depuis 1992, la réforme des Nations-Unies est à l'ordre du jour au sein de l'organisation. Mais, cette question est très ancienne et remonte même au début de l'ONU.

Tous les Secrétaires généraux qui se sont succédé à la tête de l'Organisation ont eu à engager des projets de réformes plus ou moins audacieuses afin de permettre à l'organisation de mieux répondre aux préoccupations de l'heure. Cependant, il n'est pas toujours facile de déterminer les réformes à introduire pour rendre l'Organisation plus performante. La question est de savoir si, pour garantir la paix et la sécurité internationales, résoudre les problèmes économiques, sociaux, environnementaux, il suffit d'apporter seulement quelques corrections de détail à la Charte ou s'il faut la réviser de fond en comble ? Depuis la fin de la Guerre froide, avec notamment l'épisode de la guerre du Golfe, le sentiment a largement prévalu que l'Organisation des Nations-Unies est devenue obsolète, qu'elle n'est plus adaptée à la réalité internationale. De nombreux États membres ont le sentiment que le Conseil de sécurité est devenu un organe au service des intérêts d'un groupe de pays membres. Partant de ces considérations, la composition du Conseil de sécurité a été perçue comme anachronique et ne reflétant plus les véritables rapports de force sur la scène internationale.

Cette séance sera l'occasion d'analyser les enjeux et les défis ainsi que les perspectives d'avenir de l'ONU et en particulier l'épineuse question de la réforme du Conseil de sécurité des Nations-Unies.

Lectures obligatoires.

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**
 - Koffi Annan, Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous, Rapport du secrétaire général des Nations Unies, New York, 21 mars 2005. http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/docs/gaA.59.2005_Fr.pdf
 - La réforme, de l'ONU : obsédante et impossible;
 - La réforme du Conseil de sécurité de l'ONU : se dirige-t-on vers un accord?
 - La réforme du Conseil de sécurité des Nations-Unies est-elle possible?
 - Fiche n°10 La réforme du Conseil de sécurité
 - Fiche n°16 : Quel avenir pour l'ONU ?
 - Fiche n°17: Faut-il supprimer l'ONU ?

Huitième séance: le 9 mars 2020

Présentation du travail de groupe portant sur les Institutions de paix et de sécurité (Conseil de sécurité, OTAN,...), les organisations continentales à vocation politique (Union européenne, Union africaine, Organisation des États américains, Association des Nations du Sud Est asiatique, Ligue Arabe).

Neuvième séance : le 16 mars 2020

Présentation du travail de groupe portant sur les institutions à vocation économique, commerciale, financière et les Institutions à vocation sociale, culturelle, environnementale et de développement.

Dixième séance : 23 mars 2020

Thème : L'évolution du rôle du Secrétaire général des Nations-Unies.

Le Secrétaire général de l'Onu est souvent perçu comme le porte-parole de la communauté internationale. Cette perception traduit l'attente immense placée sur l'Organisation des Nations-Unies sur les questions de l'heure (paix, sécurité, réchauffement climatiques, inégalités, pauvreté, maladies, famine, sécheresse, déplacements de populations,...)

Compte tenu de la complexité des relations internationales et de l'espoir que suscitent les Nations-Unies, le Secrétaire général est amené à étendre son champ d'intervention et assurer une fonction politique (ce qui n'est pas du goût de certains membres permanents du Conseil de sécurité). Toutefois l'étendue et la nature de cette fonction politique dépendent largement de la personnalité du Secrétaire général en exercice..

Cette séance permettra d'analyser l'évolution du rôle du Secrétaire général de l'Onu et de s'interroger sur les défis et les obstacles auxquels fait face le plus haut fonctionnaire de l'Onu.

Lecture obligatoires.

- **Dans le Recueil de textes POL 441**
 - Les organes principaux de l'Onu (page 53 et 54)
 - Liste des secrétaires généraux de l'Onu;
 - Charte des Nations (Chapitre XV – Les articles 97 à 101)
- La Charte des Nations Unies : Commentaire article par article, 3ème édition, édité par Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Mathias Forteau, Paris, Economica, 2005, (Article 97).

Dixième séance : 30 mars 2020

Thème : L'Onu et la responsabilité de protéger (R2P).

À la suite des tragédies survenues au Rwanda et dans les Balkans au cours des années 1990, la Communauté internationale a commencé à débattre sérieusement de la manière de réagir avec efficacité quand les droits des citoyens sont violés de manière flagrante et systématique. La question fondamentale qui se posait ici était de savoir si les États jouissent d'une souveraineté inconditionnelle sur leurs propres affaires notamment internes ou si la Communauté internationale a le droit d'intervenir dans un pays à des fins humanitaires.

La crise syrienne a mis en doute l'efficacité de la Responsabilité de protéger de la communauté internationale.

Cette séance sera consacrée à l'analyse des principes fondamentaux, des fondements et des éléments qui entourent cette responsabilité de protéger.

Lectures obligatoires.

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**

- La responsabilité de protéger: une obligation collective en quête d'application par la communauté internationale;
- Responsabilité de protéger : Foires aux questions.

* **RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER : PROGRÈS OU REcul DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC ?**

par Melik Özden Directeur du Programme droits humains du CETIM et représentant permanent auprès de l'ONU et Maëli Astruc Juriste en droit international public, dans Cahier critique n° 12 Série : Droit international Une collection du Programme Droits Humains, disponible à l'adresse :

<https://www.cetim.ch/responsabilite-de-protoger-progres-ou-recul-du-droit-international-public/>

- La responsabilité de protéger | Chronique ONU - UN Chronicle
<https://unchronicle.un.org/fr/article/la-responsabilite-de-prot-ger>

Onzième séance: le 6 avril 2020**Thème : L'Onu et le développement durable**

Depuis sa création en 1945, une des principales priorités de l'ONU a été de "réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits humains et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion". Améliorer le bien-être des peuples continue d'être l'une des priorités de l'ONU.

Au fil des ans, les États membres de l'Onu ont progressivement admis que le développement durable - un développement apte à promouvoir la prospérité et les opportunités économiques, un plus grand bien-être social et la protection de l'environnement - est le meilleur moyen d'améliorer la vie des populations sur la terre et d'assurer la paix et la sécurité internationales.

Cette séance sera l'occasion d'analyser les approches et les actions entreprises par l'Onu et certaines organisations continentales ainsi que la Société civile internationale pour la réalisation d'un développement durable pour tous et mettre l'accent sur les défis auxquels fait face l'humanité.

Lectures obligatoires.

- **Dans le Recueil de textes POL 4411**

- Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);
- Les objectifs du millénaire : un bilan critique 10 ans après leur adoption;
- Développement économique et social;
- L'agenda 2030 pour le développement durable.

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Onzième séance: le 13 avril 2020**Examen final de 9h30 à 12h30**

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : [514-987-3131](tel:514-987-3131)

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.